

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2014360	Date d'inspection Le 24 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Power Play Daycare		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	24 juil. 2024	24 juil. 2024
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité a demandé à un membre du personnel éducatif combien d'enfant ils ont dans leur groupe. Le membre du personnel éducatif a dit en avoir 23 ou 24. Le mentor en assurance de la qualité a demandé combien 23 ou 24. Le membre du personnel éducatif a expliqué qu'ils n'étaient pas certains. Le membre du personnel éducatif a ensuite compté ses enfants et a dit au mentor qu'ils avaient 27 enfants. Le mentor en assurance de la qualité a fait la vérification des registres de présences et 23 enfants étaient indiqués. L'arrivé de 4 enfants n'avait pas été indiqué sur le registre. Le mentor en assurance de la qualité a eu une discussion avec le membre du personnel éducatif et avec l'administrateur sur les lieux sur l'importance de connaître son ratio et de tenir son registre de présence à jour. L'administrateur confirme qu'une discussion avec le personnel aura lieu. Le membre du personnel éducatif a mis le registre à jour lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a observé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio - Les dossiers d'employés - L'orientation positive des enfants - L'aire de jeu intérieur - Le matériel et l'équipement d'aire de jeu intérieur - Espaces de rangement
--

original signé par
Erika Hickey

Le 24 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Emilie Henry Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juillet 2024

Date